



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 02 septembre 2025, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 17

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

163-09-2025

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

164-09-2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 04 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

165-09-2025

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

Comptes à payer 92 410,19 \$

ATTENDU QUE les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Douglas Beard,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'août 2025, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

166-09-2025

5.2 TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

choisit d'établir la source de calcul de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Alexandre Côté représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Mario Lemire il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

167-09-2025

5.3 INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE 07 DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le colloque annuel de la Zone 07 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra le 16 octobre 2025 au Centre multifonctionnel de Saint-Elphège ;

ATTENDU QUE cette formation est reconnue pour le perfectionnement des gestionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 201,21 \$ par personne, incluant les taxes, le dîner et les pauses-santé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Lauzière appuyé par M. Éric Provencher, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inscription de M. Alexandre Côté, directeur général, et de Mme Camille Royer, directrice des finances, au colloque annuel de l'ADMQ – Zone 07, le 16 octobre 2025 ;

QUE les frais d'inscription au montant total de 402,42 \$, taxes incluses, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu à cette fin.

168-09-2025

5.4 COMMANDITE FINANCIÈRE POUR LA TABLE FERMIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE le Marché Champêtre de Melbourne organise deux événements de type « Table Fermière » en 2025, soit le 19 juillet et le 13 septembre ;

ATTENDU QUE le concept des Tables Fermières consiste à mettre en valeur les produits locaux et à soutenir les producteurs de la région, en offrant un menu gastronomique six services préparés par des chefs invités de renom ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE le Marché Champêtre de Melbourne sollicite une commandite afin de contribuer aux coûts de la deuxième Table Fermière prévue le 13 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE le budget prévisionnel de l'événement a été soumis et qu'un premier événement a déjà eu lieu avec succès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Lemire

APPUYÉ PAR M. Jean-François De Plaen et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière sous forme de commandite d'un montant de 500 \$ au Marché Champêtre de Melbourne, pour soutenir la tenue de la Table Fermière du 13 septembre 2025.

169-09-2025

5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME CHEVALIERS DE COLOMB SECTION SAINT-FÉLIX

Demande d'aide financière formulée par l'organisme les Chevaliers de Colomb en lien avec l'activité qui aura lieu le 27 septembre 2025 afin d'offrir à boire et manger aux bénévoles au montant de 250 \$. **Le Conseil est favorable à une commandite de 200 \$ à l'organisme.**

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière et d'accorder une commandite de 200 \$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb comme demandé.

170-09-2025

5.6 DEMANDE DE COMMANDITE FORMULÉE PAR ST-FRANCIS VALLEY ASSOCIATION (2025)

Demande de commandite formulée par la St-Francis Valley relatif au 71^e concours de labour annuel au montant de 100 \$;

Le conseil est favorable à la demande ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-François De Plaen appuyé par M. Éric Provencher, qu'il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la commandite au montant de 100 \$ afin de soutenir l'activité du 71^e concours de labour annuel qui aura lieu le 27 septembre 2025 à Melbourne.

171-09-2025

5.7 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR (COUR MUNICIPALE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey détient certaines créances découlant de jugements rendus par la Cour municipale entre les années 2005 et 2013 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE ces créances, totalisant un montant de 5 907,20 \$, sont considérées comme irrécouvrables malgré les démarches entreprises ;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Douglas Beard,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à la radiation des comptes à recevoir pour un montant total de 5 907,20 \$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville.

172-09-2025

5.8 ARRÊT DES PROCÉDURES DEVANT LA COUR MUNICIPALE
DOSSIER CAE240870

CONSIDÉRANT que le dossier numéro CAE240870 est présentement inscrit à la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT que le citoyen s'est conformé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin aux procédures judiciaires ;

PAR CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière ;

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey confirme que le dossier CAE240870 a été réglé ;

QUE toutes les procédures en lien avec ce dossier devant la Cour municipale soient abandonnées et radiées du rôle ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre la copie de la présente résolution à la Cour municipale afin de donner effet au règlement.

173-09-2025

5.9 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du vérificateur externe de la municipalité sur les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, dont il est pris acte.

Le maire fait également rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du C.M, dont il est pris acte.

Le rapport des faits saillants étant accessible sur le site internet de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

10 appels (03 premiers répondants, 02 accidents de la route, 02 entraides et 03 appels incendie).

174-09-2025

6.2 FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

Suivant un rapport verbal du directeur général et d'une note du directeur du service incendie, relatif à la fin d'emploi de l'employé David Perreault au poste de pompier volontaire.

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière et appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport verbal du directeur général et de la note du directeur du service incendie relatif à la fin d'emploi de l'employé.

175-09-2025

6.3 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – POUR 3 POMPIERS AUXILIAIRES

ATTENDU QUE MM. Alexis Bibeau, Antonin Bibeau et Charles-Édouard Girardin ont débuté leur période de probation en septembre 2024 au sein du Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey ;

ATTENDU QUE l'évaluation de leurs engagements, de leurs compétences techniques, de leur comportement professionnel et de leur intégration à l'équipe est jugée satisfaisante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par M. Simon Lauzière ;

QUE le conseil municipal confirme officiellement MM. Alexis Bibeau, Antonin Bibeau et Charles-Édouard Girardin dans leurs fonctions de pompiers volontaires (temps partiel sur appels) au sein du Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey.

176-09-2025

6.4 AUTORISATION DE FORMATION POUR POMPIERS – PAIEMENT SUR DEUX ANS

ATTENDU QUE la sécurité publique de la municipalité doit être assurée par un personnel qualifié et formé conformément aux normes en vigueur ;

ATTENDU QUE le Directeur du service incendie a soumis une demande de formation pour trois pompiers :

- Alexis Bibeau
- Antonin Bibeau
- Charles-Édouard Girardin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE la dépense totale de **21 000 \$** sera répartie sur deux exercices financiers ;

ATTENDU QUE cette dépense est imputable au poste budgétaire **02-220-10-454** et que les crédits budgétaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Lemire APPUYÉ PAR M. Éric Provencher :

QUE le conseil autorise la formation des pompiers Alexis Bibeau, Antonin Bibeau et Charles-Édouard Girardin, pour un montant total estimé de 21 000 \$, payable sur deux ans ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-10-454 ;

QUE le Directeur du service incendie soit autorisé à procéder aux inscriptions et aux paiements requis selon l'échéancier convenu ;

QUE la présente résolution tienne lieu d'autorisation officielle et soit jointe à la facture après réalisation.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

177-09-2025

7.1 SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ABAT – POUSSIÈRE DANS LES RANGS DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2026-2027

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement aux soumissions reçues pour l'épandage de l'abat-poussière se résumant comme suit :

	2026	2027
Somavrac c.c Inc.	84 958 \$ avant taxes	86 670 \$ avant taxes
Les Entreprises Bourget Inc.	92 020 \$ avant taxes	94 160 \$ avant taxes

La plus basse soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à Somavrac c.c Inc. pour 2 ans au prix soumis de 84 958 \$ pour 2026 et de 86 670 \$ pour 2027 (avant taxes).

La plus basse soumission étant conforme, sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier d'accepter la soumission de Somavrac c.c Inc. au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

178-09-2025

7.2 SOUMISSION REÇUE POUR LE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2026

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue de gré à gré pour le fauchage et le débroussaillage des chemins sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2026 se résumant comme suit :

9253-4015 Québec Inc
(Drummondville)

Fauchage : 6 655,50 \$ av. taxes
Débroussaillage (2 zones) : 15 750 \$ av. taxes

La soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à 9253-4015 Québec Inc. au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée du conseiller M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de 9253-4015 Québec Inc. au prix total de 22 405,50 \$ avant taxes pour l'année 2026.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

179-09-2025

7.3 PAIEMENT – EXCAVATION GASTON FRANCOEUR INC. – FACTURE NO 4774

CONSIDÉRANT la facture no 4774 datée du 26 mai 2025, soumise par Excavation Gaston Francoeur Inc. pour divers travaux, incluant le nettoyage de fossés, le transport de déblais, la fourniture et la pose de pierre concassée, la compaction et autres travaux effectués sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la facture est de 39 771,60 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être imputé aux postes budgétaires suivants :

- Entretien des fossés – Poste #02-320-10-521 : 18 303,75 \$ (Résolution #99-05-2025) Banques d'heures ;
- Réparation rang 2 – Poste #02-320-10-521 : 16 287,77 \$ (présente résolution).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard, APPUYÉ PAR M. Mario Lemire :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture no 4774 d'Excavation Gaston Francoeur Inc. pour un montant total de 39 771,60 \$, taxes incluses ;

QUE ce paiement soit imputé aux postes budgétaires mentionnés ci-dessus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

180-09-2025

7.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DU TRACTEUR KUBOTA

VU la nécessité de procéder à la réparation du tracteur Kubota de l'exploitation ;

VU la facture n° 112441 émise par l'entreprise Kubota Drummondville, pour un montant de 4 944,52 \$ avec les taxes ;

Il est proposé par M. Douglas Beard et appuyé par M. Simon Lauzière d'autoriser le paiement de ladite facture.

ET d'approuver la dépense relative à la réparation du tracteur Kubota effectuée par Kubota Drummondville, pour un montant de 4 944,52 \$ taxes incluses (facture n° 112441).

181-09-2025

7.5 REDDITION DE COMPTE PAVL VOLET ENTRETIEN 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une aide financière du PAVL volet entretien pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Sur une proposition de M. Mario Lemire
Appuyée par M. Jean-François De Plaen

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la municipalité informe le ministère des Transports que les sommes de l'aide financière ont été utilisées pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 17 demandes de permis (valeur approx. 444 800 \$)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 06 octobre 2025 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions : Aucune question

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

182-09-2025

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21 h 10

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier